

**L'amendement n° 73, présenté par Mme Bricq, M. Sueur, Mme Champion et les membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés, est ainsi libellé :**

**Article 12**

(Etat B)

**Mission écologie, développement et aménagement durables**

Modifier comme suit les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Réseau routier national				
Sécurité routière				
Transports terrestres et maritimes				
Passifs financiers ferroviaires				
Sécurité et affaires maritimes				
Transports aériens Dont Titre 2				
Météorologie				
Aménagement, urbanisme et ingénierie et cartographique				
Protection de l'environnement et prévention des risques Dont Titre 2	38 500 000		38 500 000	
Énergie et matières premières				
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire Dont Titre 2		38 500 000		38 500 000
<b>TOTAL</b>	38 500 000	38 500 000	38 500 000	38 500 000
<b>SOLDE</b>		0		0

Cet amendement vise à prélever, sur l'action 3 du programme 217 Conduite et Pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire de la mission Ecologie, développement et aménagement durable, **38 500 000 euros** pour abonder l'action 1, Prévention des risques naturels et lutte contre les pollutions, destinée à l'indemnisation des sinistrés « sécheresse 2003 » dans le programme 181 Prévention des risques.